

Boutroux, Idée de loi naturelle (cours 1892-93 édité en 1895)

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb037_f0499

SourceBoite_037 | Années de formation : Sorbonne, rue d'Ulm.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 26/03/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Boutrouse.

Idee de Loi naturelle(cours 1892-3 -
édité en 1895)I. Signification des lois naturelles.

On cherche des lois de la nature qui aient ~~des~~ caractères
à la fois d'universalité et de réalité.

1. Du sens rationaliste.

Descartes trouve au pp. des choses des lois intelligibles.
mais déjà Rationalisme distingue loi d'essence et loi d'existence
 { Spinoza : causalité interne et causalité externe
 Reich : causalité et non-suffisance

— Chez Kant il y a les lois causales, les lois finales, les
lois homologues. Chez Schelling et Hegel : lois d'essence,
lois d'existence + lois de développement.

En même temps la logique pluri que apparaît
insuffisante : logique de l'intuition, logique de
l'infini, logique de la contradiction.

2. Du sens empiristeBnF
MSS

On part avec Bacon de lois qui sont d'abord réelles

(A) Locke pense que les lois de ^{nature} ~~la nature~~ sont engendrées
par des facultés innées de l'esprit

(B) Hume pense que les lois de la nature reposent
sur une loi fondée de l'esprit qui est l'habitude.

Concl: "qu'en expliquant l'universalité la réalité nous

² échappe, et réciproquement. Pourquoi la science a effectivement restreint cette syn@ : d'où nécessité d'étudier les lois de chaque science.

II) Les lois logiques

A - leur nature

~~leur intelligibilité~~

- les lois de la logique pure $\left\{ \begin{array}{l} A \text{ est } A \text{ (identité)} \\ A \text{ et non } A \\ \text{si } A \text{ est, non } A \text{ n'est pas} \end{array} \right.$

- les lois de la syllogistique : sont des lois au 1^{er} usage de concepts, de relations, de propositions, qui sont l'unité et multiplicité : on peut se l'appeler l'élément qui n'est ni de la logique pure.

De + le syl. n'échappe aux objections de cercle vicieux ou de tautologie, que par la distinction - qui n'est ni doctrine logique - entre implicite et explicite.

B - leur objectivité

- par les lois de la logique pure elles sont à la fois nécessaires mais elles laissent indéterminer le réel (échec de Parménide chez Hegel qui pensait pouvoir penser le réel se tenir la identité ou la contradiction)

- par les lois de la logique aristotélicienne : il est certain que les concepts sont déjà là avant la science : (présence de concepts très g^{rs} chez les enfants). Mais on ne peut déterminer a priori q^uels s'appliquent au réel : le sens sera l'interrogation sur la nature

C - leur signification